

m'a répondu que les architectes avaient reçu instructions de préparer ce croquis; que ce travail serait terminé d'ici à deux ou trois jours, et il m'a promis de m'avertir lorsque je pourrai me le procurer.

L'honorable M. BOYER: Un croquis?

L'honorable M. WATSON: Ces deux architectes et M. Ewart préparent actuellement ce plan qui sera soumis aux Communes et au Sénat.

L'honorable M. BOYER: Est-il vrai, comme le dit un certain rapport en circulation à Montréal, que MM. Pearson et Marchand ont été chargés de la reconstruction de la bâtisse incendiée du Parlement?

L'honorable M. LOUGHEED: Je n'en connais rien.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures p.m.

SENAT.

Séance du mercredi, 23 février 1916.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY.

La séance s'ouvre à 3 heures de l'après-midi.

Prière et affaires courantes.

ENTREPRENEURS DE TRAVAUX AUX TÊTES DE LIGNE DE CAP-TOURMENTINE ET DE CARLETON-POINT (I. P.-E.).

INTERPELLATION.

L'honorable M. McSWEENEY:

Quels sont les noms des entrepreneurs aux têtes de ligne de Cap-Tourmentine et de Carleton-Point (I. P.-E.)?

Les travaux sont-ils exécutés par soumissions?

Dans l'affirmative, quel est le chiffre de la soumission qui a été acceptée?

Si les travaux sont exécutés à commission, quel est le chiffre de cette commission?

L'honorable M. LOUGHEED—Les réponses aux questions de l'honorable sénateur sont les suivantes:

1. A. T. Mackie est l'entrepreneur aux têtes de ligne de Cap-Tourmentine, I.P.-E.; Roger Miller et Fils, Toronto, sont les entrepreneurs aux têtes de ligne de Carleton-Point, I.P.-E.; les travaux sont exécutés par soumission.

2. La soumission acceptée pour les travaux à Cap-Tourmentine, avec prix détaillés, s'élève à \$571,590.56; la soumission

acceptée pour les travaux à Carleton-Point, avec prix détaillés, se monte à \$949,250.

VENTE DE TERRES RESERVEES AUX FINS SCOLAIRES DANS LE NORD-OUEST.

INTERPELLATION.

L'honorable M. DAVIS:

Combien, en 1915, a-t-il été vendu d'acres de terre se rapportant aux fins scolaires au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta, le nombre d'acres pour chaque province étant spécifié?

Combien a rapporté en moyenne chaque acre de terre?

Combien a-t-il été reçu d'argent sur les montants dus et en souffrance dans chacune desdites provinces au cours de 1915?

Combien y a-t-il d'acres de terre affermés dans chacune de ces provinces et combien y en a-t-il eu d'affermeés en 1915?

Combien le gouvernement reçoit-il par année pour chaque acre de terre ainsi affermé?

L'honorable M. LOUGHEED: Les réponses sont comme suit:

1. Au Manitoba, 152.12 acres, en moyenne, \$12 par acre; dans la Saskatchewan, 1,240.31 acres, en moyenne, \$14.60 par acre; dans l'Alberta, 146.46 acres, en moyenne, \$15.37 par acre.

	Principal.	Intérêt.	Total.
Manitoba	\$158,550 00	\$ 59,657 54	\$218,207 54

Saskatchewan	246,200 89	121,242 52	367,443 41
Alberta	107,941 43	53,390 24	161,571 67

3. Manitoba.—Baux pour coupe de foin, 153.97 acres, à 25 centins l'acre; permis de pâturage, 16,627 acres, à 6 centins l'acre, émis en 1915.

Saskatchewan.—Baux pour coupe de foin, 432.60 acres, à 25 centins l'acre; baux de mines de houille, 1,730.53 acres, à 30 centins l'acre; 858 acres à \$1 l'acre.

Baux de terrains pétrolières, 17,492.15 acres à 25 centins par acre pour la première année, et 50 centins l'acre chaque année subséquente.

Permis de pâturage, 893,480 acres à 4 centins l'acre, émis en 1915.

Alberta.—Baux pour coupe de foin, 689.70 acres à 25 centins l'acre, émis en 1915.

Baux de terrains houillers, 4,761 acres à 30 centins l'acre—20,690.51 acres à \$1 l'acre.

De l'étendue ci-dessus, 68.80 acres loués en 1915 à \$1 l'acre; terre à brique, 319.85 acres à \$1 l'acre; terrain pétrolière et gazeux, 457,492.95 acres à 25 centins l'acre pour la première année, et 50 centins l'acre pour chaque année subséquente.

De cette étendue, baux de terrain pétrolière et gazeux, 7,250.25 acres, en 1915.

Permis de pâturage, 536,921 acres à 4 centins l'acre—émis en 1915.

Baux spéciaux.

Saskatchewan.—4.78 acres à 25 centins l'acre, par année, pour l'approvisionnement d'eau de Vendorf; 624.66 acres à \$1 l'acre pour la gendarmerie royale du Nord-Ouest; 26.50 acres à 1 centin l'acre pour l'approvisionnement d'eau d'Antelope.

Alberta.—640 acres à \$1 l'acre, par année, pour la section réservée par le ministre de l'Agriculture d'Alberta pour expériences de culture sans irrigation; 35.70 acres à \$1 l'acre, par année, à la municipalité de Wainwright pour un parc et agriculture.